

Revystar® XL

Fongicide céréales et porte-graines (graminées fourragères et à gazons, PPAMC, florales et potagères)

Composition : 100 g/l de mefentrifluconazole + 50 g/l de fluxapyroxade
Formulation : Concentré émulsionnable (EC)
AMM n° : 2190686
 BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.
Usages autorisés :

Cultures	Cibles <i>(Traitement des Parties Aériennes)</i>	Dose	Nombre maximum d'applic.	DAR - stade limite d'applic.	ZNT aqua - riverains
Blé, triticale, épeautre	Septoriose(s), rouille(s), oïdium(s)	1,5 l/ha	1/campagne 1 application maximum par culture et par parcelle	35 j - Entre BBCH 30 et 59	5 m - 3 m
Orge	Helminthosporiose et ramulariose, rhynchosporiose, rouille(s)				
Avoine	Rouille couronnée, oïdium(s)				
Seigle	Rhynchosporiose, rouille(s), oïdium(s)				
PORTE-GRAINES : Usages mineurs accordés dans le cadre de l'article 51*					
Porte-graines** - graminées fourragères et à gazons	Maladies des taches foliaires Rouille(s)	1,5 l/ha	1/an 1 application maximum par an et par culture	Non applicable - Entre BBCH 30 et 59	5 m - 3 m
Porte-graines** - PPAMC, florales et potagères	Maladies des taches foliaires Phoma Rouille(s)				

* Pour les usages mineurs dont l'autorisation a été accordée dans le cadre de l'Article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

** Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
 Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

 **BASF**
 The Chemical Company

Fongicide

Protection des personnes présentes et des résidents : Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Spa 1 Pour éviter le développement de résistances aux substances mefentrifluconazole et fluxapyroxade, le nombre d'applications de ce produit est limité à 1 application maximum par campagne sur « blé » et orge, toutes maladies confondues, du fait de la septoriose du blé, de l'helminthosporiose et de la ramulariose de l'orge.







Afin de gérer au mieux les risques de résistance, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la « Note Commune INRAe, ANSES, ARVALIS - Institut du végétal pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille ».

SPe 8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

Protection de l'opérateur et du travailleur :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe,			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 372-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique en cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire + EPI partiel OU Combinaison de protection type 3 ou 4 avec capuche	✓ EPI vestimentaire	✓ EPI vestimentaire	✓ EPI vestimentaire + EPI partiel OU Combinaison de protection type 3 ou 4 avec capuche	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4						
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3)		✓				
Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **Attention**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée : 48 heures

Réglementation transport ADR : Classe 9 - UN3082

Conditionnement : Bidon de 5 l (groupage par 4)



Les substances actives

Le **fluxapyroxade** appartient à la famille chimique des pyrazole-carboxamides, incluse dans le groupe C2 de la classification FRAC, celui des SDHI.

Nom chimique (IUPAC) : 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-1H-pyrazole-4-carboxamide.

Le **mefentrifluconazole** appartient à la famille chimique des triazoles. Il s'agit du premier triazole avec une unité isopropanol flexible.

Nom chimique : (1H-1,2,4-Triazole-1-éthanol, α-[4-(4-chlorophénoxy)-2-(trifluorométhyl)phényl]-α-méthyl-

Produit formulé : Revystar XL®

Propriétés physiques et chimiques

Densité: 1,03

Température limite de stockage :
-10°C - +40°C

Toxicologie

Toxicité aiguë p.o DL50 rat : > 2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Revystar XL est un fongicide pour le traitement des céréales : blés, triticale, épeautre (septorioses, rouille(s) et oïdium(s)), orges helminthosporiose et ramulariose, rhynchosporiose, et rouille(s)), avoines (rouille couronnée et oïdium(s)) et seigles (rouille(s), rhynchosporiose, oïdium(s)) ; pour le traitement des cultures porte-graines de graminées fourragères et à gazons, des PPAMC, florales et potagères dans le cadre de l'article 51.

Intérêt du produit

Revystar XL associe 2 substances actives aux propriétés complémentaires, Revysol® (mefentrifluconazole) le premier isopropanol-azole et Xemium® (fluxapyroxade) de la famille des SDHI :

- Les deux substances actives possèdent des champs d'activité larges et complémentaires sur les principaux pathogènes des céréales.
- L'association de deux modes d'action différents renforce l'efficacité et réduit le risque d'apparition de résistance.
- Leurs propriétés systémiques confèrent à la plante une protection complète du feuillage.

Revystar XL offre un haut niveau de protection et se caractérise par une grande rapidité d'action et une longue durée d'action contre les principales maladies du feuillage.

Revystar XL est sélectif à tous les stades des céréales.

Mode d'action

Mefentrifluconazole (nom d'usage Revyso®) : il inhibe la 14 α -déméthylase (CYP 51), enzyme indispensable au fonctionnement de la voie de biosynthèse d'un des constituants majeurs des membranes fongiques: l'ergostérol. Le mefentrifluconazole perturbe la formation des parois cellulaires. La résultante est une altération de l'élongation des hyphes mycéliens déjà formés au sein des tissus végétaux (activité curative) qui entraîne la mort du champignon.

Le **mefentrifluconazole** présente un large spectre d'action et la molécule est véhiculée à l'intérieur de la plante de façon systémique (systémie locale et acropétale). Il appartient au groupe 3 (C14-demethylase in sterol biosynthesis) de la classification FRAC

Le **fluxapyroxade** (Xemium®) : il agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH par le Xemium affecte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs.

Le **fluxapyroxade** (Xemium®), grâce à ses propriétés physico-chimiques (lipophilie, solubilité dans l'eau, etc.), présente une action systémique. Appliqué sur la feuille, au niveau de la couche cireuse, le produit forme un dépôt qui est libéré progressivement pour être transporté de manière acropétale à l'intérieur de la feuille. Ce comportement contribue non seulement à la protection de la surface foliaire non atteinte par la bouillie mais aussi à une grande durée d'action.

Il appartient au groupe 7 [SDHI : Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyrazole-carboxamides] de la classification FRAC.

Protéger autrement avec Revystar XL, Dans le cadre d'un programme sans T1 septoriose*

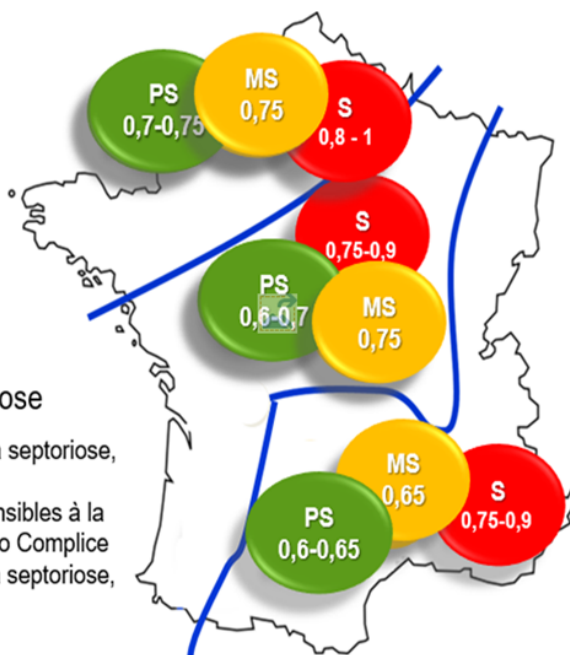
Recommandations dose L/ha

Dernière Feuille Etalée

3 Zones pédoclimatiques

Sensibilité variétale septoriose

- PS** Variétés peu sensibles à la septoriose, type LG Absalon, Chevignon
- MS** Variétés moyennement sensibles à la septoriose, type RGT Sacramento Complice
- S** Variétés très sensibles à la septoriose, type Rubisko, Oregrain



Doses recommandées à adapter avec le technicien selon le contexte de l'année et la situation parcellaire.

En cas de rouille brune déclarée adapter la dose ou le programme.

* La protection contre Rouille Jaune, Piétin Verse, Oïdium et/ou Fusariose peut nécessiter un traitement spécifique en fonction des conditions locales.

Condition d'application

CEREALES

Revystar XL s'utilise à partir du stade montaison (BBCH 30) jusqu'à fin épiaison (BBCH 59) sur blés, triticales, épeautres, orges, avoines et seigles.

Sur blés : Le meilleur bénéfice sera tiré de **Revystar XL** en le positionnant au stade clé de la protection des céréales: stade Dernière Feuille Etalée (BBCH 39). La dose appliquée sur blés sera adaptée à la variété et aux conditions pédoclimatiques, de 0,65 L/ha à 0,9 L/ha dans la plupart des situations (voir carte).

Dose homologuée : 1,5 L/ha
Dose pivot : 0,75 L/ha

La performance de **Revystar XL** permet de tendre vers des pratiques plus agroécologiques, en supprimant ou réduisant le T1 par exemple (1^{er} traitement au stade 1 ou 2 nœuds du blé), voire en le remplaçant par un produit de biocontrôle. Ces programmes optimisés avec **Revystar XL** permettent de réduire l'IFT.

Sur orges : Sur orge, pour le contrôle de l'ensemble du complexe maladies, et notamment de l'helminthosporiose, nous recommandons de systématiquement associer **Revystar XL** à une strobilurine robuste sur helminthosporiose. L

L'association

Revystar XL® + Comet® 200
0,6 + 0,3 à 0,65 + 0,33 L/ha

permet un très bon contrôle des maladies dont l'helminthosporiose, la rhynchosporiose et la ramulariose.

Revystar XL est inscrit sur la liste des spécialités phytopharmaceutiques testées et acceptées sur orges de brasserie (orge d'hiver et orge de printemps) – **utilisation à la dose maximale de 1 L/ha sur orges d'hiver brassicoles.**

Remarques :

◆ Grande activité curative*. Contrôle des contaminations latentes en incubation dans la feuille (sans symptôme apparent).

* ne constitue pas une recommandation d'utilisation

◆ Persistance d'action remarquable. Gestion des contaminations tardives
◆ Traiter de façon préventive, notamment

lorsqu'il s'agit de protéger la dernière feuille.
◆ Veiller à utiliser une dose adaptée au contexte de la parcelle (sensibilité variétale, date de semis, météo, pression parasitaire, stratégie de traitement). La dose appliquée doit apporter une quantité suffisante de **mefentrifluconazole** et de **fluxapyroxade** afin de prévenir le développement des résistances.

PORTE-GRAINES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure Usages Mineurs. En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (02.41.80.91.00). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Au vu des conditions de développement et de la période d'apparition des maladies visées **Revystar XL** peut être appliqué au printemps sur les cultures porte-graine dans le respect des stades autorisés.

Remarques générales :

- ◆ La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement. Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée en fonction de l'hygrométrie.
- ◆ A l'abri du lessivage dès séchage de la bouillie. Efficace même par temps froid (dès 5°C)*

* ne constitue pas une recommandation d'utilisation

- ◆ Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- ◆ Traiter par temps calme en absence de vent.
- ◆ Avec certains pulvérisateurs, dans le cas d'une agitation trop importante de la bouillie, la formation de mousse peut être observée.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au $\frac{3}{4}$ d'eau. Mettre l'agitation en marche, bien agiter le bidon de **Revystar XL** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® = Marque déposée BASF

* Xemium : nom d'usage de la substance active fluxapyroxad.

* Revysol : nom d'usage de la substance active mefentrifluconazole

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI